

Direction des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales
Division du Budget et de l'Équipement

Avis d'appel d'offres ouvert sur offre de prix n°12/2020

« Appel d'offres réservé uniquement aux PME, coopératives, union de coopératives et à l'auto entrepreneur nationaux »

Le 04 novembre 2020 à 10h00, sera procédé dans les bureaux de la Direction des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, sis au 47, Avenue Ibn Sina Agdal – Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° 12/2020 « sur offres de prix » ayant pour objet :

Travaux d'impression pour le compte du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille. En lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Equipement du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, sis à l'adresse sus indiquée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **soixante mille (60.000,00) dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Estimation au maximum : Quatre million quatre cent soixante-quatre mille (4.464.000,00) Dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 ainsi que l'article 148 le cas échéant du décret n°2-12-349 du 8 Jumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés relevant de la Division du Budget et de l'Équipement à la Direction des Ressources Humaines du Budget et des Affaires Générales du Ministère, sis à l'adresse précitée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues l'article 8 du règlement de la consultation.